

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, Rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

Réunion du Conseil Communautaire du 25 Mars 2010
Date de la Convocation : 05 Mars 2010

L'An Deux Mille Dix le 25 Mars à 20 Heures 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de SAINT MARTIN DE SALLEN sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Dominique GASPARI, Monsieur Jean SUARD, Madame Delphine TASTEYRE, Monsieur Roger SURIRAY, Monsieur Bernard VIVET, Monsieur Michel BAR, Monsieur Michel VALLEE, Madame Christelle AUBRY, Monsieur Michel HUARD, Monsieur Manuel RENARD (pouvoir de Monsieur Michel LEMUNIER), Monsieur Daniel MARGUERITE, Monsieur Charles RABACHE, Monsieur Claude BOUILLET, Monsieur Daniel LERICHE, Monsieur Joseph PITEL, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Vincent PITEL, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Marcel EUDES, Monsieur Jacques COLLIN, Madame Nathalie LEHERON, Monsieur Pascal MARIE, Monsieur Thomas MAUNY, Monsieur Jean-Marc ERNATUS, Monsieur Guy LERICHE, Monsieur Serge BEAUNIEUX, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Jérôme GAUMER, Monsieur Gilles BUNEL, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Michel GALLET, Monsieur Daniel LEPOULTIER, Monsieur Guy ANNE, Madame Virginie CORBIN, Monsieur Christian de COURSEULLES, Madame Nicolle LETONDEUR, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Patrice MEURDRA, Monsieur Jacques BEZIADE (pouvoir de Monsieur Serge DESCHAMPS), Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Jean-Christophe LETAVERNIER, Monsieur Jean-Luc PARIS, Monsieur Daniel MOREL, Madame Catherine PAUL, Monsieur Louis CORBIERE, Monsieur Olivier GEULIN, Monsieur André IVON, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Didier LAUNAY, Monsieur Jean-Philippe MUZARD, Madame Claudine COURVAL, Madame Marie-Thérèse BOURDON, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Jérôme LELONG, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Daniel GANDON, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Pascal MAGLOIRE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Madame Lydie LEROUXEL, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Christophe CARRANO, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Annick ORIOT.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jacques LEGROS, Monsieur Pierre MONY, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Michel LEMUNIER (donné pouvoir à Monsieur RENARD), Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Philippe ANGUE, Monsieur Jean-Luc GUIARD, Madame Marie-Christine LENEVEU, Monsieur Serge DESCHAMPS (donné pouvoir à Monsieur BEZIADE), Monsieur Antoine CASTILLON, Madame Janine KUC, Monsieur André AUBIN, Monsieur Michel DURAND.

ABSENTS :

Monsieur Gilbert PIGREE, Madame Sylvie RIVOGNAC, Monsieur Renny PERRIN, Monsieur Théophile LECERF.

Recettes	58 964,40	
Déficit d'Investissement	- 1 064,26	
Reste à réaliser Dépenses	16 200,00	
Déficit d'Investissement		- 17 264,26
<u>Fonctionnement</u> : Dépenses	950 045,16	
Recettes	1 092 411,19	
Excédent de fonctionnement		142 366,03

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont votés à l'unanimité des Membres présents.

- <i>Centre d'Hébergement</i> : <u>Investissement</u> : Dépenses	69 375,16	
Recettes	15 347,54	
Résultat d'Investissement	- 54 027,62	
Reste à réaliser Dépenses	- 84 064,00	
Reste à réaliser Recettes	135 330,00	
Déficit d'Investissement		- 2 761,62
<u>Fonctionnement</u> : Dépenses	81 614,74	
Recettes	86 666,27	
Excédent de fonctionnement		5 051,53

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont votés à l'unanimité des Membres présents.

- <i>Centre Aquatique</i> : <u>Investissement</u> : Dépenses	225 096,36	
Recettes	75 687,53	
Déficit d'Investissement	- 149 408,83	
Reste à réaliser Dépenses	- 18 288,00	
Reste à réaliser Recettes	101 022,00	
Déficit d'Investissement		- 66 674,83
<u>Fonctionnement</u> : Dépenses	587 678,27	
Recettes	654 353,10	
Excédent de fonctionnement		66 674,83

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont votés à l'unanimité des Membres présents.

- <i>Industrie</i> : <u>Investissement</u> : Dépenses	8 420,98	
Recettes	7 498,57	
Déficit d'Investissement	- 922,41	
Reste à réaliser Dépenses	- 1 250 000,00	
Reste à réaliser Recettes	920 000,00	
Déficit d'Investissement		- 330 922,41
<u>Fonctionnement</u> : Dépenses	133 983,85	
Recettes	319 460,53	
Excédent de fonctionnement		185 476,68

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont votés à l'unanimité des Membres présents.

- <i>Budget Général</i> : <u>Investissement</u> : Dépenses	1 587 946,70	
--	--------------	--

Recettes	1 271 107,96	
Déficit d'Investissement -	316 838,74	
Reste à réaliser Dépenses -	100 612,00	
Reste à réaliser Recettes	206 323,00	
Déficit d'Investissement		- 211 127,74

Fonctionnement : Dépenses	2 012 093,03	
Recettes	2 513 452,97	
Excédent de fonctionnement		519 359,94

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont votés à l'unanimité des Membres présents.

Monsieur CHANDELIER : remercie Monsieur PITEL et sa Commission pour le travail accompli et tient à souligner qu'il est toujours satisfaisant de se trouver avec des comptes positifs par rapport aux résultats que peuvent connaître nos Collectivités voisines.

Avant de passer au vote des Budgets Primitifs, Le Président, rappelle les orientations budgétaires proposées au dernier Conseil Communautaire, à la Commission des finances et aux Membres du Bureau et donne des précisions sur le financement de ces programmes :

Budget Ordures Ménagères

Aménagement de quais supplémentaires dans les déchetteries permettant d'augmenter le tri des déchets verts. (Estimation 30 000 €) subventionné à hauteur de 20% par le Conseil Général, le reste du financement se fera par des fonds propres de ce budget.

♦ **Prévision de la taxe d'ordures ménagères :**

Bases 2010:

- 5% d'augmentation pour les communes du SMICTOM de la Bruyère, soit 1 447 484 pour 2009 et 1 524 831 pour 2010, ce qui permet de baisser le taux pour 2010 et de le fixer à 11.97 % au lieu de 12.08 %.
- 4% d'augmentation pour les communes hors SMICTOM de la Bruyère, soit
- 3 929 379 pour 2009 et 4 100 733 pour 2010 ce qui fait sans changer le taux de 2009 (17.53%) une recette supplémentaire de 30 038.49 €,

Cette année il est décidé de proposer de baisser le taux et de le fixer à 16.% au titre des bons résultats de l'exploitation, dus aux efforts collectifs de tri de la population et de la bonne gestion du service.

Monsieur CHANDELIER : pour cette année 2010, le Département envisage d'organiser un concours sur le tri sélectif, il serait intéressant que notre Communauté s'inscrive auprès du Conseil Général.

Monsieur PITEL : les bons résultats sont dus aussi à l'arrêt du rattrapage des treize mois et de la recette supplémentaire liée à la participation des Communes du SMICTOM de la Bruyère aux déchetteries.

Monsieur CHANDELIER : dans les dossiers est annexé un extrait du bilan 2009 du fonctionnement du service Déchets Ménagers, l'exemplaire plus détaillé est à disposition des délégués au Secrétariat de la Communauté de Communes.

Budget Piscine

♦ Investissement sur des nouveaux équipements pour les bassins et sur des nouvelles installations ludiques pour une somme de 1 353 500 € HT (voir fiche en annexe 1) financés par :

- ♦ 200 000 € du Conseil Général au titre du contrat de territoire que nous devons solder rapidement, si nous voulons engager le deuxième contrat.
- ♦ 153 500 € par les Assurances (il s'agit du minimum déjà acquit sachant que notre demande d'indemnisation porte sur 400 000 €),
- ♦ 1 000 000 € par un emprunt, (71 700€ d'annuité sur 20 ans qui doit être couvert de la façon suivante :

- * 1/3 sur une diminution des dépenses de fonctionnement,
- * 1/3 de recettes supplémentaires liées au nouvel outil,
- * 1/3 d'une participation du budget Général.

Monsieur CHANDELIER : le dossier d'indemnisation des assurances avance, dans les travaux prévus il n'y a pas que la réfection des bassins, il faut prendre en compte les problèmes hydrauliques qui provoquent une énorme consommation d'eau. Il s'agit là véritablement d'une nouvelle tranche de travaux.

Monsieur QUINDRY : de tels travaux vont faire augmenter le prix des entrées piscine.

Monsieur CHANDELIER : nous sommes au-dessous des prix appliqués par les autres Collectivités.

Monsieur VANRYCKEGHEM : nous n'allons pas augmenter le prix d'entrée, mais plutôt jouer sur le nombre d'entrées supplémentaires.

Monsieur CHANDELIER : il faut remercier Christian COUSTENOBLE, délégué de la Commune de Grimbosq, pour son aide concernant l'ensemble des dossiers liés à la piscine.

La visite que l'on a eu à Bolbec, a permis de constater que le travail de réhabilitation réalisé dans la piscine a été fait avec beaucoup de sérieux, que ce soit au niveau des parois inox, que les carrelages, le Bureau d'Etudes DUVAL-RAYNAL qui va suivre le dossier paraît très professionnel.

Monsieur BUNEL : avez-vous un Cahier des Charges pour la fourniture de copeaux, qui fournit le combustible de la piscine ?

Monsieur VANRYCKEGHEM : il ne faut pas garder qu'un seul fournisseur, nous nous faisons livrer aussi auprès de Pascal MARIE.

L'approvisionnement n'est pas évident, en prenant chez Biocombustible, nous étions assuré de la qualité, nous avons même eu un bout de ferraille dans le silo ce qui a endommagé la vis

Ce n'est pas évident de satisfaire tout le monde, j'ai une demande pour une coupe de sapins au Groupement forestier de Saint Martin de Sallen.

Monsieur LETOT : la piscine représente des investissements importants, peut-on avoir des certitudes sur le fait que vu l'ampleur des travaux effectués nous serons tranquilles pour les années à venir.

Monsieur VANRYCKEGHEM : oui, pour les travaux des bassins inox, nous devrions être tranquilles pendant 20 ans, mais il y a d'autres inconnues comme la toiture, etc...

Monsieur MOTTIN : est-ce qu'il y a d'autres piscines qui ont des problèmes ?

Monsieur VANRYCKEGHEM : oui, Carpiquet, Le Havre, ...

Monsieur BUNEL : attention les entreprises qui travaillent pour les Collectivités gonflent les prix, il faut être vigilant.

Monsieur ERNATUS : vous vous approvisionnez auprès de Pascal MARIE, Biocombustibles et pourquoi pas TRANCHANT ?

Je voudrais des précisions sur le fait que vous avez arrêté de vous approvisionner chez TRANCHANT ?

Monsieur VANRYCKEGHEM : nous ne sommes pas contre le service, mais, il y avait des problèmes d'approvisionnement.

Monsieur ERNATUS : au niveau communautaire, il faut savoir pourquoi nous ne prenons plus chez TRANCHANT.

Monsieur CHANDELIER : nous avons fait des essais sur le bois émanant des déchetteries, cela n'a pas été concluant.

Monsieur VANRYCKEGHEM : je n'ai rien contre les établissements TRANCHANT, mais nous avons eu des problèmes sur la qualité du bois.

Monsieur ERNATUS : a-t-on fait un Cahier des Charges ?

Monsieur VANRYCKEGHEM : un Cahier des Charges va être élaboré et suite à cela nous allons faire une consultation.

Monsieur PITEL : nous ne pouvons pas dire, maintenant, que les entreprises qui travaillent avec les Collectivités majorent leurs prix. On s'en aperçoit dans les réponses des différents Appels d'Offres. La lutte est très vive entre les entreprises.

Monsieur CHANDELIER : les entreprises ont besoin de travailler, nous ne pouvons pas forcément analyser cela comme une bonne chose, car beaucoup d'entre elles auront du mal à survivre à la crise actuelle.

Budget Centre d'Hébergement

Pour réaliser les travaux actuellement en cours, il est prévu un emprunt de 95 000 euros sur une durée de 12 ans (annuité de 9 641.44) en complément de la subvention de 42 000 euros du Département.

Cette annuité ne va pas apporter de dépenses supplémentaires, puisque qu'elle vient en remplacement d'un emprunt venant à échéance et dont l'annuité était quasiment équivalente.

Il conviendra d'analyser le coût des prestations proposées afin d'adapter les tarifs en conséquences.

Budget Industrie

Projet Adgène:

Les travaux sont en cours et il y a lieu d'apporter les précisions suivantes :

a) Les dépenses prévues sont les suivantes :

POSTES	MONTANT HT
Terrain	59 490,00
Taxes Permis	26 425,00
Frais d'actes	2 728,00
Construction VRD	855 902,26
Raccordements réseaux	10 000,00
Maîtrise d'oeuvre	81 115,00
Maîtrise d'ouvrage	39 280,00
Mission SPS	6 600,00
Mission CT	3 055,00
Assurances Dommages Ouvrages	22 356,00
Frais d'Appel d'Offres	5 000,00
Etude de sol : géomètre	3 500,00
Imprévus	80 000,00
Frais financiers	54 548,74
TOTAL	1 250 000,00

b) Financement de ce programme

- ♦ 174 000 € espérés du Conseil Régional,
- ♦ 108 000 € attribués par le Conseil Général,
 - 38 000 € attendus de l'ADEME,
 - 330 000 € attribués par l'Etat au titre de la Dotation Développement Rural
 - 600 000 € par un emprunt, sous forme d'un Crédit Bail financé par ADGENE.

c) Crédit Bail

Le premier projet de crédit bail portait sur une durée de 15 ans et cadrait au 15 années prévues pour le remboursement de l'emprunt.

Le Protocole signé en date du 18 Décembre 2009 avec ADGENE ratifiait cette durée.

Depuis, le notaire Maître Fiquet chargé d'établir le document, nous a précisé qu'en ramenant la durée à 12 ans les frais d'acte seraient d'environ 7 000 Euros au lieu du double pour une durée de 15 ans, nous vous proposons donc de m'autoriser à signer le Crédit Bail sur une durée de 12 ans au lieu de 15 ans

La prise d'effet du contrat est à compter du 1^{er} Janvier 2010, avec des loyers mensuels suivants :

- la première année par mensualités de 2 500.00 euros
- la seconde année par mensualités de 3 333.33 euros
- la troisième année par mensualités de 4 166.66 euros
- la quatrième année par mensualités de 5 000.00 euros
- la cinquième année par mensualités de 6 666.66 euros
- de la sixième année à la douzième année par mensualités de 4 166.66 euros

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le crédit bail avec la SCI DES CONQUERANTS (ADGENE OSI SANTE)

Monsieur CHANDELIER : les travaux sont bien engagés, à ce jour il n'y a pas de dépassement par rapport aux prévisions, la SHEMA suit très bien le dossier.

d) Achat de terrain ZA pour l'implantation d'ADGENE

Par délibération en date du 25 Aout 2009, le Conseil Municipal de la Commune de Thury Harcourt a décidé de vendre à la C.C.S.N. pour un prix de 18.00 Euros HT le m2 un terrain viabilisé de 3 305.00 m2 se trouvant dans la ZA, afin d'implanter la Société ADGENE.

Afin de ratifier cet achat par notre Collectivité, il est proposé d'autoriser le Président ou un de ses vice-présidents à signer en l'étude de Maître Fiquet cet acte d'acquisition pour un prix de 59 490.00 Euros HT.

A l'unanimité des Membres présents, le Président est autorisé à signer l'ensemble des pièces liées à ce dossier.

e) Ercé Ouest

L'acte de vente d'une partie du bâtiment a été signé avec la SCI du SOUS LIAU « LEBLANC » de St Rémy sur Orne. La vente auprès de la Société HOUDAYER devrait intervenir tout prochainement.

Cette somme de 60 000.00 Euros doit rester en investissement, dans le but d'une future acquisition ou d'éventuels travaux industriels.

Budget SPANC

Après mise en ordre des 3 000 dossiers, nous devons procéder au réajustement des tarifs des contrôles d'assainissement à compter du 1^{er} Avril 2010, date d'application du nouveau contrat avec la société qui sera adjudicataire du marché.

Il est nécessaire de ressortir les cas litigieux afin d'inciter à la réhabilitation de certaines installations d'A.N.C., pour les cas particuliers et les Collectivités susceptibles d'obtenir des aides du Département.

Monsieur CHANDELIER : nous avons eu de bons résultats d'Appel d'Offres, les prix que nous allons appliquer auprès des particuliers seront moins élevés que nos voisins.

Budget Général

En ce qui concerne les grands postes d'investissement à engager en 2010, il convient de noter :

- Maison des services : Prise en charge des frais d'études et de la participation de l'EPFN à l'aménagement du site. Nous aurons à préparer et à déposer un nouveau contrat Départemental de territoire auprès du Conseil Général.

Le dossier sera en plusieurs grandes phases :

1. Reloger les locataires actuels :

S'il n'y a pas de problèmes concernant le relogement d'ADGENE, il faut trouver une solution pour la société BIOCOMBUSTIBLES.

2. E.P.F.N. réhabilitation des friches

Le dossier de préparation à la démolition et à la réhabilitation des friches avance bien, E.P.F.N. élabore les diagnostics amiantes, pollution afin de lancer une consultation auprès d'entreprises, le début des travaux est envisagé au dernier trimestre 2010.

Monsieur QUINDRY : demande des précisions sur l'aide apportée.

Monsieur CHANDELIER : c'est une maîtrise d'ouvrage E.P.F.N., ne resterait à la charge de notre Collectivité que 33 %.

3. le plan d'aménagement affiné, il y aura lieu de passer les réseaux et de commencer la construction de la Maison des Services, à ce jour avec l'architecte BILLARD-DURAND, nous sommes en train de définir les besoins (bureaux, salle de réunion, atelier, ...).

- Voie Verte

Monsieur CHANDELIER : il faut remercier et féliciter l'Association et son Président Monsieur PITEL, qui a été l'élément déclencheur. Avant les Elections, un communiqué de presse commun Région-Département a été signé, communiqué qui ratifie officiellement la création de la Voie Verte.

Le Président souligne que depuis, il a rencontré Monsieur MOURARET, Conseiller Régional, qui a réitéré son intérêt pour cette Voie Verte. La répartition financière des deux structures Région-Département est maintenant définie et, la planification est en cours d'élaboration, il sera nécessaire de monter un Comité de Pilotage.

- Programme Voirie : Maintien de la participation à hauteur de 300 000 € complétée bien sûr par la DGE obtenue. En outre, il est proposé d'inscrire une dotation spéciale pour réparer les voies qui auraient été particulièrement endommagées à la suite des intempéries.
- Entretien des chemins : Elagage dans certains chemins de randonnée et sites effectués par Rivière & Bocage : 15 000 €.

Une partie de ces travaux sera subventionnée par le Département. Nous travaillons avec le CDT (Melle JOLYBOIS) et le Département pour améliorer la qualité de nos sentiers et de nos balisages. Nous souhaitons être pionniers dans ce domaine.

De plus, certaines Communes seront contactées par l'animatrice du Pays et le C.D.T. pour la création et l'inscription au P.D.I.P.R. (Plan Départemental des Itinéraires de petites Randonnées), de nouveaux circuits équestres et une partie de la future Voie Verte.

Subventions :

-Maintenance des subventions à l'OTSN 137 000€ à laquelle s'ajoutent des commandes ponctuelles d'animation pour le compte de la Communauté, (week end Rando et Festival au Clair de Lune)

-Affectation de la recette de la taxe de séjour à des actions touristiques et naturellement des animations parrainées par la CCSN en différents points du territoire communautaire.

-A ce titre, au Nord de la Communauté, il est prévu l'organisation d'une manifestation de sports nature qui sera organisée par l'UFOLEP, sur les Communes de Mutrécy, Grimbosq, Trois Monts, ..., il est proposé de verser une somme de 5 000 Euros.

-Maintenance de la subvention au SIS 142 000,00

-Compensation Foncière des Entreprises (T.P.U.) maintien du taux à (9.85 %) 931 581,00

-Compensation de la TP versée par
le Département et les Communes : 427 604.00

-Dotation Globale de Fonctionnement : 924 563.00

S'ajouteront à ces recettes, les traditionnelles participations du Département et de la Région à nos différentes activités : Point Info 14, Passeports Biométriques, EPN, WE Rando, aménagement et animation Château Ganne et la participation pour services rendus à d'autres collectivités ou services de la CCSN.

Financement des projets en cours, réponse des Services Bancaires

(Monsieur VANRYCKECHEM, en tant que Président de la caisse du Crédit Agricole de Thury Harcourt et administrateur à la Caisse Régionale ne participe pas au vote).

Par courrier en date du 26 Février 2010 et du 13 Janvier 2010, des services bancaires ont été consultés afin de connaître les meilleures offres concernant trois projets :

- 1) L'atelier relais ADGENE (600 000 Euros)
- 2) Les travaux du centre d'Hébergement (95 000 Euros)
- 3) La rénovation des bassins du Centre Aquatique (1 000 000 Euros).

Le Groupe de travail finances, la Commission des finances et le bureau ont analysés les offres et proposent de retenir le moins disant qui est le Crédit Agricole, soit :

Atelier Relais ADGENE, (600 000,00 Euros sur 15 ans, par tranche de cinq ans)

Services Bancaires	Périodicité	Taux	Echéance	Frais de dossier
Crédit Agricole	Trimestrielle	2 ,65 %	12 151.48 Euros	200. Euros

Travaux Centre d'Hébergement, (95 000.00 Euros sur 12 ans)

Services Bancaires	Périodicité	Taux	Echéance	Frais de dossier
Crédit Agricole	Trimestrielle	3.34 %	2 410.36 Euros	100. Euros

Rénovation des Bassins, (1 000 000 Euros sur 20 ans)

Services Bancaires	Périodicité	Taux	Echéance	Frais de dossier
Crédit Agricole	Trimestrielle	3.81 %	17 918.22 Euros	300. Euros

Ouverture de Crédit :

Il est proposé dans le cadre du financement des différentes opérations et dans l'attente du remboursement de la TVA et du versement de subventions, d'autoriser le Président à contracter deux ouvertures de crédit auprès du Crédit Agricole, l'une de 800 000.00 dans le budget général et l'autre de 650 000.00 dans le cadre du budget industrie concernant l'implantation d'ADGENE.

A l'unanimité des Membres présents, le Président est autorisé à signer l'ensemble des pièces liées à ce projet.

Il est rappelé l'Etat de la dette au 31 Décembre 2009

	capital restant dû au 31/12/09	Date de fin	Montant de l'annuité 2010	Montant de l'annuité 2011	Montant de l'annuité 2012	Montant de l'annuité 2013	Montant de l'annuité 2014	Montant de l'annuité 2015	Montant de l'annuité 2016	Montant de l'annuité 2017
Général voiries locales (588 000 €) CRCA	436 270,24	2020	51 537,88	51 537,88	51 537,88	51 537,88	51 537,88	51 537,88	51 537,88	51 537,88
Général Charte Paysagère (13 500 €) CRCA	2 850,04	2010	2 899,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Général voirie Tournebu (30 489,80€) CRCA	3 894,86	2011	3 278,84	819,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Général voirie Acqueville (30 489,80 €) CE	5 400,29	2011	2 827,76	2 827,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Général Tracteur (49 000 €)CE	43 166,70	2016	7 197,50	8 163,38	7 916,30	7 669,20	6 871,10	6 580,18	1 172,09	0,00
OM (38112,25 €) CRCA	21 171,22	2016	3 578,92	3 578,92	3 578,92	3 578,92	3 578,92	3 578,92	3 578,92	0,00
Piscine (652 265,60 €) AUXIFIP	113 453,39	2011	68 984,76	51 738,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Piscine (540 000 €) CRCA	540 000,00	2021	65 721,64	65 721,64	65 721,64	65 721,64	65 721,64	65 721,64	65 721,64	65 721,64
Piscine FCTVA (397 000 €) CRCA	397 000,00	2024	39 953,20	39 953,20	39 953,20	39 953,20	39 953,20	39 953,20	39 953,20	39 953,20
Industrie (37 500 €) CRCA	7 916,58	2010	8 053,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 571 123,32 €		254 032,78 €	224 341,24 €	168 707,94 €	168 460,84 €	167 662,74 €	167 371,82 €	161 963,73 €	157 212,72 €
prévisions d'emprunt Centre d'hébergement (95 000.00)		2022	4 820.72	9 641,44	9 641,44	9 641,44	9 641,44	9 641,44	9 641,44	9 641,44
Prévisions d'emprunt Industrie Adgène (600 000.00)		2025	24 302.96	48 605,92	48 605,92	48 605,92	48 605,92	48 605,92	48 605,92	48 605,92
Prévisions d'emprunt piscine bassins (1 000 000.00)		2030	35 836.44	71 672,88	71 672,88	71 672,88	71 672,88	71 672,88	71 672,88	71 672,88
Total	1 571 123.32 €		318 992.90 €	354 261,48 €	298 628,18 €	298 381,08 €	297 582,98 €	297 292,06 €	291 883,97 €	287 132,96 €

Création d'un Budget Annexe : zones d'activités communautaires assujettis à la TVA

Les acquisitions, les échanges de terrain ainsi que les travaux de démolition et d'aménagements dans la zone d'activité de Beauvoir nécessitent une visibilité des comptes et un assujettissement à la TVA, de ce fait il y a lieu de créer un Budget annexe qui pourra s'appeler : (zones d'activités communautaires).

A l'unanimité des Membres présents, les délégués acceptent de créer le Budget Annexe et donnent l'autorisation au Président de signer les pièces liées à ce dossier.

3) Tourisme et équipements de loisirs :

Monsieur VANRYCKEGHEM, Monsieur Michel BAR, en tant que délégués à l'Office du Tourisme ne participent pas au vote.

a) Convention financière et vote de la subvention à l'OTSN (voir annexe 2)

Comme chaque année, la Communauté de Communes doit signer une convention financière pour officialiser la subvention de fonctionnement versée à l'office de tourisme de la Suisse Normande. Cette convention mentionne le montant à verser à l'OTSN.

Le Budget de l'OTSN, présenté par son Président Monsieur Michel BAR et examiné par notre Commission Tourisme, qui vous propose de l'adopter sans réserve.

En conséquence, il vous est proposé de retenir dans la convention et dans notre budget, les participations suivantes :

- Sur le Budget Général :

- **137 000 €** pour le fonctionnement de l'O.T.S.N ;

Madame BOUIN, pour les raisons évoquées l'an dernier, ne participe pas au vote.

- **10 300 €** pour l'organisation du Week-End de la Randonnée sous réserve de l'obtention des subventions du Conseil Général et du Conseil Régional ;
- **7 000 €** pour l'animation du site de Château Ganne.

- Sur le Budget Centre d'Hébergement : 630 € pour la participation aux actions de promotion du Centre d'Hébergement.

- Sur le Budget AQUASUD : 1 440 € pour la participation aux actions de promotion d'Aquasud.

Les délégués présents, décident par 76 voix pour 1 abstention, de verser au profit de l'office de tourisme de la suisse normande les sommes détaillées ci-dessus et autorise le Président à signer la convention financière.

b) Demande de subventions week-end de la randonnée

Les 11 et 12 Septembre 2010 est organisé le week-end de la randonnée sur le site de la route des crêtes à Saint Omer. Comme chaque année des demandes de subventions sont sollicitées auprès du Conseil Général et de Conseil Régional, pour organiser cette animation.

Coût de l'opération : 33 938 € HT

Plan de financement

Conseil Régional	4 500 €
Conseil Général	9 000 €
CCSN	7 133 €
Recettes escomptées	13 305 €

Monsieur CORBIERE : le montant de la subvention du Département est supérieur en recette 2010 par rapport au réalisé 2009.

Monsieur PITEL : il y a une subvention de 2009 du Conseil Général, qui a été versée en 2010.

Monsieur PARIS : à quoi servent les 137 000 Euros de subvention à l'O.T.S.N.

Monsieur CHANDELIER : c'est pour le fonctionnement de l'O.T.S.N.

Le Président demande à Monsieur BAR, quel est le montant total du Budget de l'O.T.S.N. ?

Monsieur BAR : le Budget total de l'O.T.S.N. se chiffre à 260 000 Euros.

Le Président est autorisé à solliciter ces subventions au titre des manifestations estivales emblématiques.

c) Demande de subventions « création de circuits patrimoine »

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes Suisse Normande aménage certains sites touristiques d'intérêt communautaire, dans le but de mettre en valeur le patrimoine naturel, historique et bâti, c'est le cas notamment du site de Château Ganne, du parcours de Tournebu, de la vallée des Vaux...

Afin d'améliorer l'accueil des touristes pour la saison prochaine, la commission Tourisme propose de créer trois nouveaux circuits patrimoine sur les communes de Thury Harcourt, Clécy et St Rémy. Chacun des parcours serait jalonné de pupitres explicatifs en lave émaillée comme ceux des églises. Chaque point de départ serait matérialisé par un panneau mural également en lave émaillée.

Sur Thury Harcourt : le thème serait la reconstruction, sur Clécy : l'impressionnisme et sur Saint Rémy : le passé industriel.

Coût de l'opération estimée à : 51 000 € HT

Ces propositions seront soumises à l'avis des élus des Communes concernées.

Plan de financement

Conseil Régional (30%)	15 300.00 HT
Conseil Général (30%)	15 300.00 HT
CCSN (fonds propres) (40%)	20 400.00 HT

Monsieur CHANDELIER : donne des précisions sur l'initiative de Laurent FABIUS et Gorges MOTHRON sur le label "itinéraires culturels du Conseil de l'Europe" pour une sélection de sites impressionnistes et à terme l'inscription d'un certain nombre d'entre eux par l'UNESCO sur la liste du patrimoine de l'Humanité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- mandate le président pour solliciter les subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Général au titre du tourisme et éventuellement de la culture.
- autorise le président à engager les travaux sous réserve de l'obtention des subventions.

d) Demande de subventions site de Château Ganne

Le Plan d'aménagement du site entre dans sa 4^{ème} phase de travaux. Il est rappelé que la première phase portait sur les travaux du parking, la seconde sur l'ouverture du chemin périphérique, la 3^{ème} phase sur l'ouverture du grand tour et la signalétique.

Travaux prévus pour 2010 :

- Abattage + broyage d'arbres en zone de fouille
- Ouverture chemin des Douves (en régie)
- Enlèvement des déblais du verger
- Nettoyage du verger + ouverture accès parcelle 36
- Entretien pour manifestations estivales
- Recépage des Rodhos
- Signalétique
 - Bandeau d'info « site ouvert uniquement aux piétons » sur panneau d'entrée
 - Signalétique routière (bordure de route) : prise en charge par le Conseil Général

Coût de l'opération pour 2010 : 11 000.00 HT

Plan de financement :

Conseil Général 50 %	5 500.00 HT
CCSN (50%)	5 500.00 HT

Monsieur PARIS : attention les Elus des Communes concernées ne sont pas avisées, c'est sur mon territoire et je n'ai pas d'informations.

Monsieur CHANDELIER : Monsieur PARIS, vous faites parti du Comité de Gestion et à chaque réunion vous êtes invité.

Monsieur VANRYCKEGHEM : Monsieur PARIS, vous avez fait le tour avec moi et nous avons discuté des projets d'aménagements.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à :

- solliciter du Conseil Général l'obtention de subventions au titre des espaces naturels sensibles.
- passer des conventions avec des associations d'insertion type Rivière et Bocage afin d'effectuer les travaux correspondants.

e) Aquasud, Plan d'Organisation de la surveillance et des Secours

Le Plan d'Organisation de la surveillance et des Secours, datait de l'origine de la piscine, depuis la réhabilitation il y avait lieu de modifier ce P.O.S.S.

A son arrivée la nouvelle directrice, a été missionnée pour revoir le document, en incluant les nouvelles installations, les nouveaux aménagements et la nouvelle organisation.

Ce POSS a été soumis plusieurs fois à la Direction de Jeunesse et Sports et a subi quelques modifications, par courrier en date du 19 Mars dernier, Monsieur POULAIN Directeur de Jeunesse et Sports a donné son avis favorable en vue de la présentation au Conseil Communautaire.

Ce document sera annexé à la présente délibération.

Le Président sollicite l'autorisation de signer le Plan d'Organisation de la surveillance et des Secours du Centre Aquatique « AQUA-SUD ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, le Président est autorisé à signer le P.O.S.S.

f) Investissement sur des nouveaux équipements pour les bassins et sur des nouvelles installations ludiques au Centre Aquatique AQUASUD

Le Président rappelle aux Membres Présents la procédure engagée envers l'entreprise DUBOURG, entreprise, ayant mal appliqué la résine dans les bassins, Ce dossier est dans les mains d'un Avocat, Maître CHANUT, mandaté par notre protection juridique.

Le mauvais aspect des bassins et la dangerosité des aspérités de la résine donnent une mauvaise publicité vis-à-vis de notre clientèle.

Afin de donner une nouvelle image du centre aquatique avec un procédé novateur de type INOX et profiter de cette opération pour installer des équipements ludiques supplémentaires, le bureau d'étude Duval Reynal a été sollicité et a réalisé un avant projet (voir fiche en annexe 1)

Estimation des coûts :

Gros œuvre	110 000.00
Bassins Inox et équipements ludiques	715 000.00
Carrelage	200 000.00
Métallerie	45 000.00
Hydraulique	130 000.00
Honoraires	144 000.00
Socotec SPS	9 500.00

Total de l'opération 1 353 500 HT

Plan de financement

Conseil Général (contrat de territoire) et assurances	353 500
Prêt	1 000 000

Cette opération. a été examinée dans le détail et validée par notre Commission Tourisme et Equipements Touristiques et notre Commission des Finances.

Au vue de ces éléments le Président est autorisé à lancer un appel d'offres auprès d'entreprises et à signer l'ensemble des pièces qui correspondent à ce dossier.

4) Commission des déchets Ménagers

a) Compte Rendu de l'activité 2009

Le bilan des activités 2009 est distribué aux délégués présents.

b) Convention de traitement des déchets verts émanant des déchetteries

Un agriculteur de la proximité de la déchetterie de Thury Harcourt à en projet l'installation d'une biométhanisation afin de produire de l'électricité et de la chaleur à partir de ressources renouvelables.

Cet agriculteur à prévu dans son plan d'approvisionnement, les déchets verts émanant des tontes d'herbes des déchetteries de la CCSN, estimation 1 000 Tonnes par an.

Cette éventualité est prévue dans le nouveau contrat de gestion des déchetteries de la CCSN, de ce fait, la collectivité n'aurait pu à supporter le coût de traitement de ces déchets et ne paierait que les rotations de bennes.

Madame BOUIN : au vue des recettes d'électricité, nous pouvons peut-être envisager un versement de la part de l'agriculteur.

Monsieur CHANDELIER : déjà, s'ils nous reprennent gratuitement les déchets verts, il y aura une bonne économie sur les traitements, c'est le GAEC MEELING de Croisilles qui est en train de monter ce dossier.

Au vue de ces éléments, le Président est autorisé à signer la convention correspondante.

c) Convention de collecte et de traitement des ferrailles en déchetteries

Il a été décidé de ne pas remettre dans le marché, la prestation de collecte et de traitement des ferrailles collectés en déchetteries et ce, afin de mieux négocier avec les repreneurs.

De ce fait le Président est autorisé à signer une convention avec un repreneur de ferrailles à compter du 1^{er} Juillet 2010.

Monsieur SUARD : il est préférable de ne pas mettre le recyclage des ferrailles dans un Marché et négocier par convention, actuellement l'entreprise ne nous donne aucune rétribution, alors que la ferraille se négocie à hauteur d'environ 80,00 Euros.

a) Commission Voirie Spanc

a) Résultat de la consultation d'entreprises concernant le contrôle du SPANC

Une consultation concernant le contrôle du SPANC a été effectuées auprès de différentes entreprises spécialisées dans les prestations.

La Commission réunie le 22 et 23 Mars à ouvert les plis et a missionné le bureau d'étude SOGETTI d'analyser les dossiers.

Il en résulte que c'est l'entreprise SAUR, qui a fait la meilleure proposition, soit :

	Prix actuel	Prix SAUR
Contrôle de conception/ implantation	45.00 Euros	40.00 Euros
Contrôle de bonne exécution	105.00 Euros	70.00 Euros
Contre visite de levée de réserve	90.00 Euros	55.00 Euros
Contrôle lors d'une mutation	120.00 Euros	55.00 Euros

Monsieur BUNEL : y-a-t-il des subventions pour ces contrôles ?

Monsieur CHANDELIER : il n'y a pas de subvention pour le contrôle du neuf.

La Commission d'appels d'offres propose de retenir la Société SAUR.

Le Président est autorisé à l'unanimité à signer le marché correspondant.

b) Fixation des tarifs pour le contrôle de l'ANC.

Pour faire suite à cette consultation et prendre en compte les nouveaux tarifs proposés par notre prestataire, il est proposé de fixer les tarifs à compter du 1er Avril 2010, tarifs comportant des coûts de gestion, soit :

	Prix Actuel	Prix à compter du 1er Avril 2010
Contrôle de conception/ implantation	63.82 Euros	65.00 Euros
Contrôle de bonne exécution	145.58 Euros	95.00 Euros
Contre visite de levée de réserve		80.00 Euros
Contrôle lors d'une mutation	120.00 Euros	80.00 Euros

A l'unanimité des Membres présents, les nouveaux tarifs sont approuvés.

b) BUDGET PRIMITIF 2010

Il est donné lecture des Budget primitifs 2010, conformément aux orientations budgétaires annoncées lors du dernier Conseil Communautaire.

Budget Aménagement Zones d'activités

Investissement

-Dépenses	218 000.00
-Recettes	218 000.00

Monsieur CHANDELIER : l'E.P.F.N. fonctionne comme le SDEC, maintenant certaines participations peuvent être inscrites en investissement.

Monsieur PITEL : nous n'allons pas faire l'emprunt tout de suite, et la vente du bâtiment industriel de Saint Rémy sur Orne n'est pas inscrite.

Le Budget est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Budget SPANC

Fonctionnement :

-Dépenses	68 767.04
-Recettes	68 767.04

Le Budget est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Budget Déchets Ménagers

Investissement

-Dépenses	73 905.26
-Recettes	73 905.26

Il est décidé d'inscrire au compte 1068 Compte de Réserve 17 264.26

Fonctionnement

a) Vote des Taux de la T.O.M.

Il est décidé de fixer les taux communautaires de la taxe d'ordures ménagères, pour la zone CCSN et la zone SMICTOM de la façon suivante :

	Base 2009	Taux 2009	Produit 2009	Base 2010	Taux 2010	Produit 2010
Zone CCSN	3 929 379	17.53	688 820	4 100 733	16 %	656 117.28
Zone SMICTOM	1 447 484	12.08	174 800	1 524 831	11.97	182 479.00

-Dépenses 1 111 597.77
-Recettes 1 111 597.77

Madame BOUIN : il n'est peut-être pas judicieux de baisser les taux, après il faut les augmenter et cela fait mal.

Monsieur CHANDELIER : il y a un effort de nos usagers, il faut qu'ils soient récompensés de cet effort, cela ne sert à rien d'avoir un excédent aussi important.

Madame BOUIN : attention le taux de la TGAP va augmenter.

Monsieur PITEL : la TGAP est déjà incluse, l'analyse qui est faite a déjà prévu cette augmentation.

Monsieur CHANDELIER : en signe de solidarité, pourquoi ne pas faire un taux unique.

Monsieur SUARD : la TGAP est payée sur le tonnage de mise en décharge, continuons à augmenter le tri.

Monsieur ERNATUS : la TGAP va tripler, ce n'est pas justifié de diminuer.

Monsieur SUARD : j'espère que nous pourrions encore baisser.

Monsieur PITEL : attention, le tarif de la TGAP varie d'un site à l'autre.

Le Budget est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Budget Centre d'Hébergement

Investissement

-Dépenses 147 936.62
-Recettes 147 936.62

Il est décidé d'inscrire au compte 1068 Compte de Réserve 5 051.53

Fonctionnement

-Dépenses 106 680.00
-Recettes 106 680.00

Le Budget est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Budget Centre Aquatique

Investissement :

-Dépenses	1 837 408.83
-Recettes	1 837 408.83

Il est décidé d'inscrire au compte 1068 Compte de Réserve 66 674.83

Fonctionnement :

-Dépenses	701 334.00
-Recettes	701 334.00

Le Budget est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Budget Industrie

Investissement

-Dépenses	1 278 912.41
-Recettes	1 278 912.41

Il est décidé d'inscrire au compte 1068 Compte de Réserve 184 554.27

Fonctionnement

-Dépenses	292 108.14
-Recettes	292 108.14

Budget Général

Investissement :

-Dépenses	1 308 204.74
-Recettes	1 303 207.74

Il est décidé d'inscrire au compte 1068 Compte de Réserve 211 127.74

Fonctionnement :

-Dépenses	2 710 601,20
-Recettes	2 710 601,20

Monsieur MOREL Sylvain : il y a une différence de subvention du Département pour le week end de la Randonnée.

Monsieur CHANDELIER : la subvention a été versée en 2010.

Monsieur CORBIERE : pourquoi nous n'avons pas inscrit de recettes de Taxe de Séjour ?

Monsieur CHANDELIER : il faut que l'on ait plus de précisions sur les recettes attendues avant d'ouvrir une ligne budgétaire.

b) Commission Scolaire

Monsieur Gérard VALENTIN fait le point des propositions de la Commission :

1- Simulations

Rappel du fonctionnement actuel de la fiscalité :

Les recettes principales des communes sont les taxes additionnelles diminuées ou augmentées des compensations actuelles et la DGF communale, qui pour le calcul de son montant, prend en compte la population. La disparité du financement et des charges (fonctionnement et investissement) du scolaire sur le territoire communautaire nous oblige à se rapprocher d'un calcul qui prenne en compte la richesse communale.

Hypothèse 1 :

Formule proposée : 1/2 potentiel fiscal + ou - la compensation
1/2 population D.G.F.

Pour ce calcul le rapport de 60/40 et plus proche des recettes des communes dans leur budget

Hypothèse 2 :

Formule proposée : 75% sur la taxe d'habitation et 25% sur le foncier bâti
+ ou - la compensation
ou 25% sur la taxe d'habitation et 75% sur le foncier bâti
+ ou - la compensation

L'exemple de Mézidon nous montre que le système de la compensation a ses limites puisqu'elles sont figées et ne peuvent assurer une augmentation des dépenses dans le temps. C'est pourquoi la cdc de Mézidon a été obligée d'instaurer une taxe additionnelle dans un second temps afin de faire face à l'augmentation des dépenses.

Cette augmentation est due à l'augmentation des charges salariales (évolution de carrières notamment) et celles liées à l'amélioration des conditions de travail dans les écoles : tout a été lissé vers le « haut » (fournitures scolaires, matériel informatique...)

Rappel DGF :

Le transfert de charges par le système de compensations produit une bonne DGF. Cette compensation calculée sur la charge financière du scolaire, n'augmenterait pas les dépenses des communes.

Le produit de cette DGF pourrait être utilisé pour le remboursement d'emprunts pour les investissements aussi bien en rénovation (recherche de rendement énergétique des structures) qu'en construction.

La réforme de la Taxe Professionnelle et le taux de TPU seront à prendre en compte dans l'étude.

Aujourd'hui la CCSN est composée de 34 communes dont 30, en milieu rural, de moins de 500 habitants qui pour réaliser des investissements ont besoin de ressources nouvelles (DGF).

2- Dérogations

Pas d'harmonisation possible à ce jour, du fait de préoccupations différentes de chacun des territoires scolaires. Seule la prise de compétence communautaire pourrait aboutir à une harmonisation. L'avantage serait d'éviter les fermetures de classes. Aujourd'hui, seuls les Présidents de Syndicats ou responsables de sites sont habilités à autoriser les dérogations.

3- Ecole privée

La loi impose que dès lors qu'une communauté de communes prend la compétence scolaire, le contrat qui lie la commune à l'école privée est également transféré. A priori, environ 230 élèves primaire et maternelle de notre territoire vont à l'école Notre Dame. Seule la participation pour le fonctionnement du primaire serait obligatoire. Aujourd'hui, les communes versent environ 63 000 € à l'école Notre Dame, sachant que c'est à leur bon vouloir, hormis pour Thury Harcourt qui a signé le contrat étant commune siège de l'école.

4- Restauration

L'objectif de la compétence est de préserver l'existant et de privilégier les circuits courts. Toutefois, une réflexion avec le syndicat scolaire secondaire (SIS) serait intéressante pour voir si la cuisine centrale existante (du collège) pourrait produire plus de repas (adaptés au primaire et maternelle) et dans quelles conditions techniques (aménagement d'une 2ème ligne de production ?) A côté de cela, une harmonisation des tarifs par un lissage dans le temps reste à définir.

1- Rased :

Les communes et Syndicats ont reçu un courrier de la part du SIVOS de Thury Harcourt, proposant de solidariser les dépenses liées au Rased. Actuellement, les dépenses du site de Thury Harcourt transitent par le SIS, le percepteur ne l'acceptera plus. Il est proposé que la CCSN recense les dépenses liées au Rased de Thury et de St Rémy puis sera organisée une rencontre des Présidents de Syndicats et sites scolaires avec le Président du SIS afin de définir les modalités de partage et de financement de ces dépenses.

2- Transport piscine :

Le groupe de travail scolaire, propose que la CCSN verse une subvention pour alléger les frais de transport sorties piscine.

La commission est favorable pour qu'un effort soit fait pour le transport piscine ; reste à définir les modalités de versement avec le percepteur. Cette dépense pourrait transiter par la subvention du SIS, étant donné qu'une communauté de communes ne peut verser de subvention à un autre EPCI. Un chiffrage de ces dépenses va être réalisé.

Ces questions seront à inscrire à un Conseil Communautaire de Juin.

Monsieur CHANDELIER remercie Monsieur VALENTIN et sa Commission, il en ressort que la proposition que la Communauté de Communes prenne en charge les frais de transport piscine, est une très bonne proposition qu'il faut retenir il est demandé au Président de la Commission Finances d'inscrire cette prise en charge lors du Budget 2011.

Le Président souligne que ce n'est pas aux groupements scolaires de supporter cette dépense.

c) Questions Diverses

Monsieur CHANDELIER : l'Inspecteur d'Académie parle de fermer l'école d'Esson et les enfants seraient scolarisés à Thury-Harcourt ou Cesny Bois Halbout. Le Président avant de donner la parole à Madame BAILLIEUL Présidente du Syndicat Scolaire, donne les grands points du courrier transmis à Monsieur GILLIOT, soit :

"Notre Suisse Normande connaît actuellement un développement démographique incontestable et également réparti entre les différentes Communes qui la comportent. Ce développement est particulièrement fort dans les Communes rurales. Pour certaines d'entre-elles qui disposaient autrefois d'écoles, les enfants sont dans l'obligation d'utiliser les transports scolaires, lorsque la météo le permet, ce qui accentue leur fatigue.

Une Commune rurale, la Commune d'Esson, a la chance, pour ses enfants de posséder encore une école qui remplit parfaitement sa mission éducative. L'évolution démographique d'Esson et de Donnay et Combray permet à cette école de voir ses effectifs augmenter fortement. Cette augmentation permet de créer une seconde classe extrêmement attendue par les enfants, leurs parents et leurs Elus.

Le Syndicat Scolaire et les Communes qui le comprennent ont la volonté d'engager les investissements nécessaires pour permettre l'ouverture d'une deuxième classe et d'assumer leurs responsabilités. J'espère que les pouvoirs publics accompagneront cette volonté locale et prendront rapidement la décision de créer et d'assurer l'ouverture d'une 2^{ème} classe.

Ceci est d'autant plus nécessaire que le groupe scolaire le plus proche, Thury-Harcourt, n'est absolument pas en mesure de s'étendre et de créer matériellement de nouvelles classes alors que des structures existent à Esson.

Sur un plan matériel, il n'est pas question pour nous, Elus, d'accepter la destruction et l'abandon d'un équipement existant pour en reconstruire un identique à quelques kilomètres avec l'argent des contribuables qui refusent un tel gaspillage.

Je suis persuadé que le bon sens l'emportera et que vous ne manquerez pas d'approuver très prochainement l'ouverture de la deuxième classe à Esson.

N'oublions pas les fermetures des écoles de Croisilles et Saint Martin de Sallen ont été prises sans aucune prospective. Le nombre des enfants de ces Communes qui sont obligés d'être scolarisés à Thury-Harcourt est extrêmement important. N'oublions jamais l'intérêt premier qui doit être celui des enfants et n'oublions pas que la Suisse Normande est une petite Région en voie de développement dont les écoles constituent un élément fondamental."

Madame BAILLIEUL : l'Inspecteur interrogé reste sur sa position, mais n'est même pas venu à la réunion du Conseil d'Ecole.

Il faut continuer l'action et se positionner puisque les Elus du Syndicat sont d'accord pour ouvrir une nouvelle classe.

Monsieur CHANDELIER : il ne faut pas recommencer ce que l'on a connu à Saint Martin de Sallen et à Croisilles. Combien y-a-t-il d'élèves scolarisés actuellement de Saint Martin à Thury-Harcourt.

Madame REIGNER : 80 élèves.

Monsieur CHANDELIER : il faut se battre pour le développement de cette école et pour cela il est proposé aux délégués de prendre une motion qui sera transmise à la Préfecture et à l'Inspection Académique.

Madame BAILLIEUL : il y a une liste d'attente de 21 élèves susceptibles de venir à l'école d'Esson et l'Inspection ne nous écoute pas.

Monsieur MAUNY : il faut prendre cette compétence scolaire afin de permettre d'avoir une cohérence et une solidarité entre nos Communes. C'est pour le bien de nos enfants.

Monsieur CHANDELIER demande aux Délégués, s'ils sont d'accord pour prendre cette motion

A l'unanimité des Membres présents, les délégués décident d'autoriser le Président à signer cette motion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

Le Président de la
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER